BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 11.) — DÉCEMBRE 1855.

AVIS.

Les séances du Conseil d'administration de la Société auront lieu désormais le premier *mardi* de chaque mois, à trois heures; mais la séance de février n'aura lieu que le 12 de ce mois.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 DÉCEMBRE 1855,

A TROIS HEURES,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

M. le Président exprime, au nom du Conseil, les profonds regrets que la Société ressent de la mort de M. le comte Molé, l'un de ses fondateurs et de ses membres les plus illustres.

La Société a fait aussi récemment d'autres pertes très-regrettables dans la personne de deux de ses membres, MM. Paillet, avocat, et Martin de Villers.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est adoptée.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

900. M. Halphen (Eugène), rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47; présenté par MM. A. Barbié du Bocage et A. Bouvier.

901. M. l'abbé D. Haigneré, archiviste de la ville de Boulogne-sur-Mer; présenté par MM. A. Bouvier et J. Desnoyers.

l'*Histoire des hommes utiles*. On obtiendrait, sans nul doute, de la famille de M. le comte Molé, l'autorisation de reproduire cette notice biographique, à laquelle on pourrait ajouter les notes rédigées plus récemment par M. Molé.

M. Lenormant, commissaire responsable de cet ouvrage, est invité à donner suite à ces propositions, et M. de Barante, lors de son prochain retour à Paris, sera prié de vouloir bien s'en entendre avec la famille de M. le comte Molé.

— Le Conseil fixe de nouveau l'ordre de publication des volumes actuellement sous presse. Le 4e et dernier volume de *Barbier* et le 1er volume des *Chroniques d'Anjou* compléteront les exercices de 1854 et de 1855.

L'exercice de 1856 sera composé, suivant la terminaison plus ou moins rapide de trois des volumes suivants : du 3e et dernier volume de *Mathieu Molé*, du 2e des *Chroniques de Th. Basin*, du 1er des *OEuvres diverses de Grégoire de Tours*, ou des *Mémoires de Beauvais-Nangis*. — M. Quicherat sera invité à vouloir bien remettre le plus promptement possible la copie du 2e volume de *Th. Basin*.

— M. de Wailly informe le Conseil que, d'après son invitation, M. de Certain doit rédiger et communiquer prochainement au Conseil une notice plus complète sur le manuscrit des *Miracles de saint Benoît*, dont il a pris une copie dans la bibliothèque du Vatican, et dont la publication a déjà été proposée, de sa part, au Conseil.

— Il est donné lecture, au nom de M. le président du Comité des fonds, qui est empêché, par la séance du Comité historique du ministère, d'assister à celle du Conseil de la Société, d'un rapport sur différentes propositions renvoyées à l'examen de cette commission. Plusieurs compagnies savantes ont demandé à entrer en échange avec la Société. Le Comité accueille ces propositions avec la réserve qui lui est imposée par les décisions antérieures du Conseil, et par le but de la fondation de la Société, qui est de publier le plus grand nombre possible de documents originaux à l'aide de ressources que lui fournit la vente des ouvrages qu'elle a déjà mis au jour. Les propositions du Comité sont accueillies, avec quelques modifications, par le Conseil.

— Les nouvelles sociétés ou établissements littéraires avec lesquels la Société de l'Histoire de France entre en relation d'échange sous diverses conditions, sont :

1° *La Société d'histoire et d'archéologie de Genève ;*

2° *La Société archéologique de Montpellier ;*

3° *L'Université de Kiel ;*
4° *La Société des sciences et arts de la Vendée ;*
5° *La Société française de Photographie.*

— M. de Wailly avait proposé une réduction sur le prix des volumes d'*Orderic Vital*, en faveur des membres qui, n'en ayant qu'un ou deux volumes, désireraient se compléter. Cette proposition était fondée sur l'étendue de l'ouvrage et sur le long intervalle de temps apporté à sa publication. Le Conseil, d'après l'avis du même Comité, accorde cet avantage aux membres qui font encore aujourd'hui partie de la Société, et autorise M. l'archiviste à fournir, au prix de six francs le volume, les quatre premiers volumes de l'ouvrage aux sociétaires qui ont droit, par le payement de leur souscription, au tome V^e^ et dernier.

— M. Le Prévost, qui n'avait voulu recevoir, comme honoraires des soins apportés par lui à l'édition d'*Ordéric Vital*, qu'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage, possède plusieurs exemplaires du tome III ; il les offre en échange d'un pareil nombre des t. I et II.

Sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil autorise cet échange, qui ne peut préjudicier aux intérêts de la Société, les exemplaires de ces deux premiers volumes étant en plus grand nombre que ceux du tome III.

— Le Conseil décide qu'à l'avenir, et en règle générale, on accordera aux membres nouveaux le volume entier du Bulletin où se trouve comprise l'année de leur réception. Cette décision est motivée sur ce que chaque volume du Bulletin comprend deux années.

La séance du Conseil est levée à cinq heures.

II.

VARIÉTÉS.

Testament du comte Heccard.

Au mois de juin 839, le roi Pépin d'Aquitaine fit présent à un riche seigneur bourguignon, nommé le comte Heccard, de la terre de Perrecy, près Autun, et de ses dépendances; libéralité qui fut confirmée par l'empereur, son père, vers la fin de la même année. Le comte Heccard transporta presque aussitôt aux religieux du monastère de Saint-Benoît sur Loire, la propriété de ce domaine et le destina à la

fondation d'un prieuré de bénédictins qui s'y établit en effet après la mort du donateur. Le prieuré de Perrecy qui dura jusqu'à l'époque de la Révolution française, avait un précieux cartulaire composé de trente-neuf diplômes des IXe et Xe siècles, qui parurent assez intéressants à l'érudit Étienne Pérard pour qu'il insérât le volume tout entier dans son *Recueil* des pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne [1]. Le cartulaire de Perrecy méritait en effet toute la sollicitude d'un éditeur, car chacune des pièces qu'il contient offre quelque détail utile et plusieurs sont extrêmement remarquables. De ce nombre est celle qui porte pour titre : Testament du comte Heccard, que nous reproduisons ici avec de nouvelles leçons.

Le comte Heccard, suivant l'usage de son temps, fait d'abord choix par cette pièce de quelques personnes auxquelles il confie le soin de distribuer ses libéralités après sa mort, conformément aux instructions qu'il a écrites à cet effet en un double exemplaire, l'un déposé entre leurs mains, l'autre remis à la garde de sa sœur Ada, religieuse à l'abbaye de Faremoutier. Ces gens de confiance, exécuteurs testamentaires du comte, et dont plusieurs nous sont connus par le reste du cartulaire comme étant ses vassaux, sont au nombre de quinze. Les premières dispositions et les plus généreuses sont en faveur du monastère de Saint-Benoît sur Loire, auquel le comte confirme la donation de Perrecy; il y ajoute d'autres biens immobiliers ou diverses sommes d'argent pour la célébration d'un service anniversaire de sa mort; c'est cette abbaye qu'il désigne pour lieu de sa sépulture et il lègue une demi-livre d'argent à ceux qui creuseront sa fosse. Il fonde aussi un anniversaire pour lui et sa sœur à Faremoutier et fait un legs de trois livres d'argent à Saint-Martin de Tours. Vers la fin de l'acte il étend ses libéralités, en souvenir d'Albegonde, sa première femme, jusqu'à l'église de Saint-Pierre de Rome.

Mais c'est surtout dans la distribution de ses richesses mobilières que brille la magnificence du testateur. Le premier article inscrit dans cette partie du testament est un de ces autels portatifs qu'on voit, par

1. En le faisant précéder de cette note : année 840. « Pour suivre l'ordre des années j'ay mis en suite de cette charte celles de Eccard, comte d'Hauthun, de Mascon et de Chalons, fondateur du prieuré de Persy; et par occasion j'ay inséré le chartulaire de ce prioré qui est une pièce d'antiquité fort rare et nouvellement découverte que j'ay copiée sur son original et à l'ordre de laquelle je n'ay point voulu toucher pour la donner telle qu'elle est en son original. » — Pérard écrit Persy; les anciens dictionnaires Percy; Courtépée, Cassini et le Dictionnaire des postes Perrecy (Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles). La forme originale est *Patriciacus*.

les inventaires dressés au moyen âge, jouer, mais bien après les temps carlovingiens, un si grand rôle dans la décoration intérieure des maisons seigneuriales.

Heccard lègue à sa femme Rihelde ou Richilde une partie des ornements de leur chapelle particulière, comprenant ce grand autel avec une quantité de vêtements sacerdotaux, de tentures de soie et d'objets en or, en argent et en ivoire, notamment une boîte d'ivoire non sculptée, et une croix d'or renfermant du bois de la vraie croix de Jésus-Christ. Donnez encore à Richilde, dit-il, le grand baudrier, parce que les pierres gemmes dont il est orné sont en grande partie à elle. Donnez-lui aussi le sceau d'améthyste où un aigle est gravé, etc., etc. Avec une partie de l'or en fragments qui nous reste et des pierres que nous avons pour cet usage, Richilde fera faire, ajoute-t-il, une croix à l'église de Sigy. Le comte donne ensuite à diverses églises ou à diverses personnes une foule d'objets de prix. Ce sont :

Un morceau de clou ayant servi au crucifiement de Notre-Seigneur; une bourse avec broderie; une petite boîte d'ivoire; des hanaps de corne, de madre [1] et de verre; une ceinture en or; un sceau d'améthyste où se trouve gravé un homme tuant un lion: un autre sceau d'onyx; un sceau de beryl représentant un serpent; une épée de Tolède et une épée indienne; des tablettes (à écrire) sarrasines; d'autres tablettes en corne; des fourchettes et des cuillers d'argent; une coupe; de petits hanaps de marbre; un calice en verre de couleur de saphir; un coffret lombardique; des vêtements, des chevaux, des tapis, des armes de tout genre.

Enfin, le comte Heccard dispose en faveur de différents légataires de vingt-trois ouvrages dont voici la liste :

Trois évangiles et deux antiphonaires, légués à Richilde, comme accessoires de sa chapelle.

Un petit volume [2] de l'art militaire (Végèce) et la loi des Bourguignons, légués à un personnage du nom de Gebrard ou Gerbald.

Un petit volume d'Isidore de Séville et un autre de la vie de saint Grégoire et de saint Laurent, légués à Wala, évêque d'Auxerre.

Deux livres des pronostiques [3] et un sur l'agriculture, légués à Raganfroid, évêque de Meaux.

Un livre des gestes des Lombards (Paul Diacre) et deux livres (vrai-

1. Voy. *Bulletin* de 1853, p. 20.

2. Le texte porte tantôt *libellus*, tantôt *liber*. Cette distinction marque sans doute une différence de format.

3. Peut-être l'ouvrage d'Hippocrate, fort répandu au moyen âge, dont il est question ci-dessus, p. 145, note 2.

semblablement deux volumes) de *la Chronique que fit Grégoire de Tours*, légués à Ansegise, archevêque de Sens.

La loi des Wisigoths, deux livres; légué à Gautier, évêque d'Orléans.

Un petit psautier.

Un petit volume avec des prières et des psaumes.

Un petit volume de la vie de Marie l'Égyptienne.

L'Évangile, en langue théotisque, et la vie de saint Antoine, légués à Bertrade, abbesse de Faremoutier [1].

La loi salique.

Un *medicinalis liber*.

Canones pœnitentiales.

De ministeriis, par saint Ambroise.

Canons, incomplets; un cahier.

Malgré le zèle si louable de Pérard qui nous a conservé le texte de plus de six cents documents dont une grande partie aurait pu, s'il ne les eût publiés, être à jamais perdus, son recueil, imprimé en 1664, n'offre pas les garanties d'exactitude qui nous paraissent indispensables aujourd'hui. Si l'on possédait encore le cartulaire original de Perrecy, ce serait certainement un bon travail que d'en donner une édition accompagnée de notes (Pérard n'en a pas mis une seule) et surtout formant un texte d'une exactitude scrupuleuse. Mais cette « pièce rare d'antiquité » dont Pérard vantait la découverte en la savourant, ce curieux volume paraît être perdu de nouveau; du moins n'existe-t-il n dans les archives du département de Saône-et-Loire, qui contiennent cependant ce qui reste des titres du prieuré [2], ni dans la riche bibliothèque du séminaire d'Autun.

A défaut de l'original, nous signalerons une copie autre que celle de Pérard et qui peut servir à la contrôler. Elle est conservée au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale et fait partie de la collection des copies de cartulaires du président Bouhier, sous le n° 126. La transcription de Bouhier fournit de nombreuses variantes au texte de Pérard et elle nous a paru en général meilleure. Nous avons donc adopté toutes ses leçons en ayant seulement le soin de rappeler en note la plupart de celles de Pérard; nous n'avons négligé que ce qui nous a paru tout à fait insignifiant.

Les dernières lignes de la pièce manquent, et avec elles la date. On peut y suppléer en partie en combinant les dates de l'épiscopat des

1. D'après le *Gallia Christiana*, Bertrade ne serait connue que par un titre où elle figure comme abbesse de Faremoutier en l'année 842.

2. Une soixantaine de titres remontant à l'an 1443.

quatre évêques Walla, d'Auxerre (875-879), Raganfried, de Meaux (875-880), Anségise, de Sens (871-883), et Gautier, d'Orléans (869-892), qui sont nommés légataires du comte. Cet examen démontre que le testament d'Heccard a été rédigé entre les années 875 et 879.

Elemosina Heccardi comitis.

In Christi nomine. Ego Heccardus cogitans humanum casum fragilitatis meæ, ideo mihi visum fuit ut res meas quas hæreditavi vel adquisivi cum omni substantia ut pro salute animæ meæ vel genitoris mei Hildebranni seu genitrice mea Dumnane [1] germanoque meo Theoderico necnon et uxoris [2] Albegundis et Richildi ut in manibus viris istis mea elemosina commendasse [3]; quod ita et feci; ii sunt : Leutboldus, Engelboldus, Winetarius, Lunivinus [4], Otgarius, Bettilo [5], Vulgis, Adelingo, Ildebodo, Eriberto, Dudino, Eribrando, Aclefredo [6], presbiteros; et Nivelonga [7] atque Theoderico, germano suo, ut sicut per instrumenta kartarum vobis tradidi et per guadium et andelagum [8] seu per istos breves commemoratum habeo, et quibus unum mecum retinui et alium Adanæ germanæ meæ Afraano [9] monasterio commendatum habeo, uno tenore conscriptos ut ita disponatis, sicut in ipsis insertum est, pro salute animas nostras. Ita agite sicut ante tribunal Christi reddituri sitis rationem et qui vos de ista contradixerit, si se non correxerit, sit reus in conspectu Dei et omnium sanctorum ejus et ita iram Dei incurrat, sicut fecerunt Dathan et Abiron et Ananias et Saphira qui mentiti fuerunt donum Spiritus Sancti. Nunc [10] vero peto karitati vestræ ut istius modi nostram consubstantiam [11] dispensetis, ea vero ratione : si Deus nobis filium aut filiam interim non dederit. In primis donate Deo et sanctæ Mariæ et sancto Benedicto et Floriaco monasterio quod est situm super fluvium Ligeris, villam quæ vocatur

1. Dunnana.

2. Uxoribns. Cette leçon est la bonne. Le comte Heccard avait été marié deux fois; il dit encore dans un autre acte : Et uxorum mearum Albecundis atque Rikeldis. (Pér., p. 22).

3. Commendassem.

4. Luvidinus.

5. Betillo.

6. Arlefredo.

7. Nivelongo.

8. Per quadium et andalugum.

9. Afrano.—Il faut lire *a Fraano* monasterio. Il s'agit du monastère de Sainte-(*Farano*), fondé dans le diocèse de Meaux en 617, et si connu sous le nom de Faremoutier. On verra plus bas que ce n'est pas une conjecture.

10. Nec. — 11. Consumpstantiam.

Patriciacus in pago Augustidunense, super fluvium Vuldraca [1] cum ecclesia in honore sancti Petri, cum servis et ancillis utriusque sexus, cum omnibus appendiciis suis vel quicquid domnus Ludovicus imperator benignissimus mihi per suum præceptum dedit ad jam dicta villa cum omni integritate, præter Balgiaco quod volo ut donetis a sancto Andochio [2] puellare ad luminare [3] quicquid ibi Leutboldus habuit in beneficio. Donate a Solmeriaco [4] quicquid ibi aspicit et Winetarius ibi in beneficio habet et in Matisconense, Gerbergane nepta mea et donet pro nos solidos CCC. Donate a [5] Satiniaco illo alodo Johanne aut filio ejus Johanne, et donet pro nos solidos C. Donante [6] illo a Virbiaco et a Belmonte et a Colonias [7] sancta Maria et sancti Benedicti. Et ista omnia quæ ibi donamus sint ad vestimenta fratrum et inde sit noster anniversarius factus per singulos annos tam meus quam et illorum quæ [8] superius commemoravi et nemo jam dictam villam tum [9] alias res ad alium opus mittat nisi ad ista perficiendum; quod si facere præsumpserit sit reus in conspectu Dei et omnium sanctorum ejus donec ad ipsum opus ipsas res revocet. Donate illo alodo a Nerovilla [10], cum ecclesia in honore sancti Petri, et Lugilvilla cum servis et ancillis utriusque sexus vel omni integritate vel propter quod Teotbergane per precariam donavimus, Otgario et donet pro nos solidos C. Illo prato a Spiriaco [11], cum hospitio, sit apendicium a Truiciaco [12]. Illo Avalilias [13] donate Theoderico et Richardo filio ejus et donent pro nos solidos C. Donate illo alodo a Canavo et de Alena [14] fontana ad illa ecclesia a Siviaco [15] quæ est in honore sancti Benedicti et alio-

1. Augustudunense super fluvium Vuldragam. L'Outrache, petite rivière qui passe à Perrecy.

2. Saint-Andoche d'Autun. — 3. Ad lumen.

4. « Donnez ce que j'ai à Somery, tout ce qui en dépend, et que Wintaire y possède en bénéfice ainsi que ce qu'il détient dans le reste du Mâconnais, à Gerberge, ma nièce (ou petite fille), qui payera pour moi 300 sous à Saint-Benoît-sur-Loire. » Nous ne trouvons d'autre mention de ce lieu que *vicus Someriaci*, *in pago Matisconensi*, *in agro Salorniacensi*, Salornay-sur-Guye, au x^e^ siècle. (Cartul. de Saint-Vincent de Macon, page 83.)

5. Donate et.

6. Lisez : Donate. « Donnez à Saint-Benoît-sur-Loire ce que je possède à Vergy, etc. »

7. Avirliaco et Abelmonte et Accolonias a S. Maria.

8. Quos. — 9. Cum. — 10. Illo alaudo Ancrovilla.

11. Illo prato Aspiriaco. — 12. Apendicius Atriuciaco.

13. Lisez : a Valilias. On trouve Valelia en 985 dans les chartes de Cluni. Peut-être Veilly.

14. Alodo Acanavo et Dealena.

15. Asiniaco.—Il s'agit vraisemblablement de Sigy, arrondissement de Mâcon.

rum sanctorum, et ibi de nostro indominicato annona et decima veniat et noster anniversarius de jam dicto sit factus per annos singulos; et nemo illum inde abstrahere præsumat, quod si fecerit, sit reus in conspectus Dei et omnium sanctorum ejus donec ad ipsum opus illum remittat. Donate illo a Bezzono [1], basilica quæ dicitur Alba, Deo et sanctæ Mariæ [2] et sancti Stephani et sanctæ Faranæ; et illo in Barres [3] qui vocatur Corcella et una alberga [4] et a Maisnils et a Tanido et Tannedello et duo mansa in Longa Villa ad ipsum locum a Faranæ [5] monasterio et ex ipso sit anniversarius meus et Albegundi et Adanæ atque Bertradanæ abbatissæ factus per annos singulos; et qui ipsum monasterium præesse videtur, si ista neglexerit sit rea in conspectu Dei et ipsis sanctis donec hoc celeriter emendet. Donate illo alodo a Mellido [6] et Alanatus et Ataflenidas [7] et a Fornellos et a Vernodo [8], Bernardo filio in Algumo [9] et donet pro nos solidos CC; et de isto precio quod superius commemoratum habeo donate per pauperes seu a nostro sunt [10] tam ad nobiliores quam et ad servientes. Et precor pro Dei amore ubicumque mortuus fuero ut a sancto Benedicto me sepelire faciatis et si talis tempus est ut per [11] impedimentum esse non possit, tamen quando oportunum tempus venerit mea ossa ibi deportare faciatis; et qui meam fossam foderint dimidiam libram illis donate. A sancto Martino a Turonis libras III. Et de nostra capella dono Richildi crucem auream cum lignum Domini et altario [12] majore parato et buxta iburnea quæ non est sculpta et calice argenteo minore et pallio defundato et drapum [13] cum sirico et linteo [14] et casulas duas, una persa alia virida, albas duas, subcinctas II, stolas II, mappulas [15] II, corporales II, ampullam cum patena argentea, et fanono [16], viridi cum brusdo, et de egliso [17] I et uno cum serico [18] amnistrare

1. Illo Abezzono. — 2. Sancta Maria. — 3. Illo in barris.
4. Et Amalberga et Amaisnito et Alanido.
5. Afarane.
6. Amellido. — 7. Probablement : a Lanatus et at Aflenidas.
8. Aratlenidas et Afornillos et Avernodo.
9. Bernardo filio Malquino. — La leçon de Pérard est la bonne.
10. Seu amicos nostros tam. Pour cette leçon, Pérard est préférable à Bouhier.
11. Pro.
12. Domini, uno altario..... una buxta.
13. Uno calice.... uno palio.... uno drapno.
14. Uno linteo, carulas.
15. Manipulas. — Serviettes.
16. Uno fanono. — Fanon, manipule.
17. Brusdo, uno degliso. — Brusdo, broderie : a Glizzum, gliza, etc., fourrure.
18. Uno estuno, cum sirico. — Peut-être : unum funem cum sirico ad ministrandum turibulum.

turibulo minore, schilla[1], candelabro aureo I, missale[2] cum evangeliis et epistolis I, textum minorem I dispositum super evangelium, majorem I, antiphonarios volumina II, batcino[3] ad luminaria, drappo plumato a forma[4] I, tapeta I, sedello[5] ad aqua benedicta I. Donate illo balteo majore quia de suis gemmis maxime est factus et illo sigillo de amatixto[6] ubi aquila sculpta est et quicquid de gemmis habemus et gangava[7] sirica cum spondale[8] et tapete I et burrene[9] meliore I cum facunculo[10] I, furcella argentea cum cusilares[11] II et illo balteo minore cum gemmis et fialas[12] argenteas II. Aliquid de auro qui remansit fracto et aliquid de petras[13] quæ ad ipsum opus habemus faciat Richildis cruce a Siviaco[14]. Et istas res quæ superius delegatas habeo, habeat Richildis in usum quamdiu advixerit; postea revertantur ad ipsos superius denominatos quia sic traditiones ei factas habeo. A sancti Petri et sancti Pauli libello I, a sancto Martino a Truciaco[15] cruce argentea minore cum lignum Domini et aliis reliquiis et de clavum unde Dominus crucifixus fuit, bursa cum brisdo et amiania[16], drappe pluviato[17] super luitrivo[18] I, buxta iburnea minore I et liber pastorale I, canones scarsas[19] quaternio I.

1. Turibulum minore, scilla. — Scella, sorte de sonnette?

2. Missale plenario cum.

3. Batrino. Il s'agit sans doute ici du bassin percé tout autour de trous destinés à recevoir chacun une chandelle de cire.

4. Les anciens étaient si avancés dans l'industrie des étoffes qu'ils avaient l'art de faire des tissus de plumes d'oiseaux, ou dans lesquels entrait la plume. Drappum plumatum a forma unum, signifierait un drap à plumes formant des dessins, des figures. Je dois cette ingénieuse interprétation à M. Douët d'Arcq.

5. Cedello. — Seille, seau.

6. Amatixo.

7. Gangana. —?

8. Bois de lit ou couverture.

9. Bure, bouracan.

10. Fasciunculo.

11. Pusilares.

12. Fioles.

13. Patras.

14. Cruce Asiriaco.

15. S. Martino Atrusiaco.

16. Bursa cum brusdano et simiama. Du Cange n'a pu expliquer ce dernier mot, et amiania n'est pas plus clair.

17. Plumato, qui est la bonne leçon.

18. Luitrino. — Lutrin, pupitre.

19. Scarsus.

Gerbaldo epondenate [1] libello de arte militare et pacto Gunbaldo [2] et anapos corneos minores II ; Vualane [3] episcopo libello Isidoro [4] et alio de vita sancti Gregorii et sancti Laurentii ; Raganfrido episcopo Pronosticorum libri II et alio de agricultura et anapos corneos meliores II ; Ansegiso [5] archiepiscopo tapete meliore I, gesta Longobardorum librum I et Cronica quem Gregorius Turonensis facit libro II et fialas argenteas [6] III ; Waltario episcopo pacto Romano libros [7] II et anapo cum eo majore cum illo de masaro ; Adanæ germanæ meæ succinta [8] aurea et sigillo de amatexto [9] ubi homo est sculptus qui leonem interficit et psalterio minore et libello cum orationibus et psalmis et Erofena [10] ; Odowrico [11] donate illo bluste inparato [12] et libella de Maria Egiptiaca et sigillo de onichino [13] ; Bertradanæ abbatissæ [14] evangelio Theudisco et vita sancti Antonii et sigillo de berillo ubi serpens sculptus est, bibliotheca sancta Maria et sancti Benedicti ad illa ecclesia a Saviaco [15]. Et de isto pretio quæ superius commemoratum habeo donate solidos CC a Roma [16] aut in auro aut in argento sancti Petri in elemosina Albegundi pro roceo [17] suo quæ ibi donare rogavi et ego in peccatis meis in mea necessitate pruvila [18] donavi. Et illos qui pro alodo quem eis denominatum habeo solvere debent, infra unum spacium omnino trans solvere faciatis non amplius rethardent. Theoderico aut Richardo filio meo donate spada spansiga et sigusios [19] II ; Therico filio Nivelongo [20] spada indica et sigusios [21] II et

1. Gebrardo et epondenale. Il semblerait qu'on doit lire Gerbaldo ou Gebrardo etiam donate.

2. Arte militare et parto : Gunbaldo et anapos. — Pacto Gunbaldo, la loi Gombette.

3. Vallane. — 4. Isidora.

5. Enschise archiepiscopo.

6. Argenteas duas.

7. Pacto romano libro et anapo corneo majore.

8. Succincta. Ceinture. — 9. Amatixto.

10. Erefona.

11. Odowico.

12. Buxte imparato. — La boîte non ornée, ou non terminée.

13. Et sigillo dionitino.

14. Bertrudane abbatissæ.

15. Saniaco. — 16. Aroma.

17. Pro Rocho. — Rochet, tunique sacerdotale.

18. Provinta.

19. Spada spansigil et sicusios duos, Terico. — Il faut peut-être Spada hispanica.

20. Nivelungo.

21. Sigusios, canes sigusios, ou seugios, peut-être *sequitios ?* chiens de chasse.

tabulas saraciniscas [1]; Ademaro fratre suo, speudo I et cano [2] et seugios II; Heccardo filio Heccardi tabulas corneas et pacto Saleco [3] et sigusos II et sparvario I; Teutberganæ uxore Lotharii cusilares [4] argenteus II, cuppa I et anapellos de marmora II et medicinale libro I; Otgario caballo I cum sella meliora et seugios [5] IIII et dardo I et bancale [6] et bragaria [7] aurea I et pellicia meliora I; Fulconio [8] caballo I et tapete I; Pedilono caballo I cum sella; Warnegario [9] caballo I; Eriberto scuto cum lancea, caballo; Gautberto scuto cum lancea et saxia cum wanto [10] et caballo I. Seniore nostro donate falconos II et seugios [11] II. Rotardo donate mea brunia [12] cum alsbergo. De omnia [13] quæ remanent tam mobile quam immobile dispensate per pauperes vel cui debitum aut misfactum [14] habemus. Casuvula vermicula [15] et istos libros qui fuerunt germani mei Bernardi (ii sunt : Canon penitentialis [16], liber Ambrosii de ministeriis [17]) calice vitreo de saphiro, donate Asuviaco [18] pro sua elemosina et planata castanea [19] ibi donate et libros qui sunt sancti Benedicti de Floriaco monasterio in illa utica parvula [20] Asiviaco [21] in secretario [22] ubi cista [23] est, unde breves habeo in scrinio longobardisco, ad ipsum locum habere faciatis. Et quod mea insipientia non memoravit vos curare studeatis ut pro salute animas nostras perveniat quia non omnia possumus

1. Sarracinistas.
2. Peut-être faut-il lire *spendo et cane*. Spentum a le sens de javelot, épieu.
3. Salero et sigulos duos.
4. Pusilares.
5. Sugios.
6. Quatuor. Etdardo brancale unum.
7. Bracharia. — Braies, caleçons.
8. Fulcoino. — 9. Wernegario.
10. Poignard saxon avec son gant ou sa garde. Passage omis par Pérard.
11. Suegios.
12. Bruma. Ma cotte d'armes et mon haubert.
13. Et omnia.
14. Aut minus factum.
15. Chasuble rouge, vermillon.
16. Id est canones pœnitentiales.
17. Misteriis.
18. Asuinaro. Lisez à Siviaco.
19. Chasuble de couleur marron.
20. Petite huche, coffret.
21. Asiviniaco, lisez à Siviaco.
22. Chambre secrète, retrait, sacristie.
23. Sista. — Armoire, arca. — Le comte paraît ordonner dans ce passage que l'on restitue à l'abbaye de Saint-Benoît des livres qu'il lui avait empruntés.

omnes. Et anapo vitreo qui fuit Bernardo Bertradanæ in sua elemosina et illo manso Earlista [1] de alodo cum vinea et omnia...[2].

III.

BIBLIOGRAPHIE.

124. — *Antiquités générales de l'Ain*, contenant un aperçu sommaire des objets antiques découverts jusqu'à ce jour dans chaque arrondissement, avec une dissertation sur l'émigration des Helvètes et leur défaite par César; sur le prétendu passage d'Annibal et sur les castramétations de l'Ain; avec une carte ancienne et moderne indiquant, à chaque localité, les antiquités ou les productions industrielles et les curiosités d'histoire naturelle, le nouveau tracé du chemin de fer, etc.; par A. M. Alexandre Sirand, juge au trib. de Bourg, etc. In-8 de 20 feuilles 3/4, plus une carte. Imp. de Milliet-Bottier, à Bourg.

125. — *Bibliothèque impériale.* Département des imprimés. *Catalogue de l'histoire de France.* Tome 2. Publié par ordre de l'Empereur. Grand in-4 de 99 feuilles. Paris, Firmin Didot. (24 f.)

Ce tome II, qui s'arrête à la révolution française; renferme : 1° numéros 14,454; 2° mentions d'éditions nouvelles, 1,340; 3° articles à astérisques ou rappels, 4,478. Total général des mentions, 20,272. Le tome III, qui contiendra l'histoire politique jusqu'en 1855, est sous presse. Le catalogue de la *médecine* est en composition. Le catalogue de l'histoire de France formera 8 vol. Voy. ci-dessus, p. 54

126. — *Essai historique* sur la Bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque impériale, avec des notices sur les dépôts qui la composent et le catalogue de ses principaux fonds; par le Prince. *Nouvelle édition*, revue et augmentée des Annales de la Bibliothèque, présentant, à leur ordre chronologique, tous les faits qui se rattachent à l'histoire de cet établissement, depuis son origine jusqu'à nos jours; par Louis Paris, directeur du *Cabinet historique*. In-18. Paris, chez l'auteur, rue d'Angoulême-Saint-Honoré, 27; chez le concierge de la Bibliothèque; chez Franck, Techener. (3 f. 50.)

127. — *Élisabeth et Henri IV.* (1595-1598.) Ambassade de Hurault

1. A Carlista de alaudo. — 2. La fin manque.

de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins ; par M. Prevost-Paradol. In-8 de 14 feuilles. Paris, Durand, rue des Grès.

128. — *Étude sur l'abbé Suger*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris ; par A. Huguenin, professeur agrégé. In-8 de 10 feuilles. Impr. de Thunot, à Paris.

129. — *Flodoardi Chronicon*. Chronique de Flodoard, de l'an 919 à l'an 976, avec un appendice de quelques années ; publiée par l'Académie impériale de Reims, avec une introduction nouvelle et des notes ; suivie d'un *index* pour l'histoire de Reims et la chronique, par feu M. l'abbé Bandeville, chanoine de Reims, etc. Tome 3. In-8 de 19 feuilles. Reims, chez Regnier.

130. — *Henri IV économiste*. Introduction à l'histoire de l'industrie de la soie en France ; par M. Wolowski. In-4 de 3 feuilles. Imp. de F. Didot, à Paris.

131. — *Histoire* du diocèse de Bayeux, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; par l'abbé J. Laffetay, chanoine de Bayeux, docteur ès lettres. In-8 de 33 feuilles, plus un *fac-simile*. Imp. de Delarue, à Bayeux.

132. — *Histoire* du monastère, de la ville et des châteaux du Monastier ; par l'abbé Théodore de C. de l'Herm. In-18 de 3 feuilles. Impr. de Guilhaume, au Puy. Au Puy, chez Robert.

133. — *Justice* (la) en Belgique avant 1789, ou Essai historique et biographique sur les cours et tribunaux, magistrats et avocats de la Belgique jusqu'au XIX^e^ siècle exclusivement ; par Benjamin Vignerte, ancien avocat, etc. In-18 de 6 feuilles. Paris, chez l'auteur, rue Taitbout, 37.

H. L. B.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation,
rue de Vaugirard, 9.